

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 8 novembre 2024 par laquelle la SARL. Roland BROENNEC - 7 rue de l'Aviation - 29160 LANVEOC demande l'autorisation de stationner une nacelle au droit du 46 bd de la baie en CROZON, afin d'effectuer des travaux sur toiture, le 15 novembre 2024,

**ARTICLE 1** **Le 15 novembre 2024**

La SARL. Roland BROENNEC sera autorisée à stationner une nacelle, soit au pignon de la Bolée, soit à l'arrière de la Bolée, Boulevard de la Plage en CROZON.

**ARTICLE 2** **Le 15 novembre 2024**

Afin de sécuriser le chantier, le stationnement de tout véhicule sera interdit à hauteur du chantier sise 46 boulevard de la Plage en CROZON, afin de permettre des travaux sur toiture.

**ARTICLE 4**

La pré-signalisation et la signalisation du chantier, seront mises en place sous la responsabilité de SARL. Roland BROENNEC - 7 rue de l'Aviation - 29160 LANVEOC.

**ARTICLE 5**

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

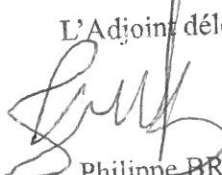
**ARTICLE 6**

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON,  
Service de Police Municipale  
BTA Gendarmerie de la Presqu'île  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A CROZON, le 12 novembre 2024  
P/ Le Maire



L'Adjoint délégué  
  
Philippe BRUN